



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Dans le cadre de l'évaluation de la loi modifiée du 15 novembre 1978 relative à l'information sexuelle, la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption volontaire de la grossesse, le gouvernement précédent avait mise en place un groupe de travail. Ce groupe de travail était composé des représentants suivants :

- Ministère de la Santé
- Direction de la Santé
- Ministère de la Justice
- Collège médical
- Conseil supérieur de certaines professions de santé
- Société luxembourgeoise de Gynécologie et d'Obstétrique
- Planning Familial

Nous aimerions dès lors savoir de Madame la Ministre :

- Quel est l'état d'avancement des travaux d'analyse de ce groupe de travail, respectivement a-t-il pu finaliser ses travaux ?
- Quelles sont le cas échéant les conclusions ?
- Madame la Ministre envisage-t-elle une réforme de ladite législation et le cas échéant dans quel sens ?
- Quel est l'état d'avancement des travaux permettant d'établir des statistiques fiables sur les interruptions de grossesse ?
- Quel est l'état d'avancement des discussions permettant d'établir une nomenclature pour les interruptions de grossesse ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Paulette Lenert
Députée

